

# PLAN LOCAL D'URBANISME de LES MOUSSIERES

## 2. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD



Révision prescrite le 20.11.2009

Dossier arrêté le 10.07.2015

Mis à l'enquête publique du 16.08.2016 au 15.09.2016

PLU approuvé le 12.12.2016

Vu pour rester annexé à la DCM du 12.12.2016



Le Maire  
ROCHET Christian

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX  
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19  
Email : [contact@jura.soliha.fr](mailto:contact@jura.soliha.fr) site internet : [www.jura.soliha.fr](http://www.jura.soliha.fr)



**SCIENCES ENVIRONNEMENT**

Bureau d'études d'ingénierie, conseils  
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON  
☎ : 03.81.53.02.60

Email : [besancon@sciences-environnement.fr](mailto:besancon@sciences-environnement.fr)  
site internet : [www.sciences-environnement.fr](http://www.sciences-environnement.fr)



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMUNES DE</b>	<b>7</b>
<b>BELLECOMBE,</b>	<b>7</b>
<b>LES BOUCHOUX,</b>	<b>7</b>
<b>LES MOLUNES,</b>	<b>7</b>
<b>LES MOUSSIÈRES</b>	<b>7</b>
<b>PROJET DE TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>9</b>
UN PROJET PARTAGE, RAISONNE ET EQUILIBRE	9
LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE	9
ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET COMMUNAL	10
<b>OBJECTIF 1.1   PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE   1</b>	<b>11</b>
<b>ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE</b>	<b>12</b>
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	12
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	12
<b>ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER</b>	<b>12</b>
Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	12
Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	12
<b>OBJECTIF 1.2   CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE .....</b>	<b>13</b>
<b>ACTION N°1 : IMAGE - RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET L'IMAGE QUE L'ON VEUT EN VEHICULER</b>	<b>13</b>
<b>ACTION N°2 : HEBERGEMENT - DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ACCORD AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE</b>	<b>13</b>
<b>ACTION N°3 : OFFRE D'ACTIVITES - MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL</b>	<b>15</b>
Restructurer l'offre nordique	15
Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel	15
<b>ACTION N°4 : SERVICES ET EQUIPEMENTS - DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS AUX NOUVELLES EXIGENCES</b>	<b>16</b>
<b>ACTION N°5 : CADRE DE VIE - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>16</b>
<b>OBJECTIF 1.3   PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET .....</b>	<b>17</b>
<b>ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES</b>	<b>17</b>

ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC	17
--	----

## **OBJECTIF 2.1 | REPARTIR SUR LE TERRITOIRE UNE OFFRE EN LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS ..... 19**

ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS	19
---	----

ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIERE RAISONNEE ET EQUILIBREE	20
--	----

## **OBJECTIF 2.2 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCEs ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL... 21**

ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE	21
--	----

ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCEs DE PROXIMITE	22
--	----

ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL	22
---------------------------------------	----

## **OBJECTIF 2.3 | OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE..... 23**

ACTION N°1 : ASSURER LES DEPLACEMENTS VERS ET A TRAVERS LE TERRITOIRE	24
---	----

ACTION N°2 : ASSURER L'EFFICACITE DES DEPLACEMENTS INTRA-VILLAGES	24
---	----

## **OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE ..... 25**

ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION	25
---	----

ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES BATIS	25
---	----

## **OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ..... 27**

ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE	27
--	----

ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE	27
--	----

Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie	27
---	----

Prendre en compte les risques	27
-------------------------------	----

## **COMMUNES DES ..... 29**

## **LES MOUSSIERES ..... 29**

## **DECLINAISON COMMUNALE DU PROJET DE TERRITOIRE ..... 29**

### **OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE ..... 31**

ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE	32
--	----

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	32
--	----

Reconnaître et préserver le potentiel agricole	32
--	----

Assurer le maintien et le développement de la coopérative fromagère du Haut-Jura (Maison des fromages) en reconnaissant sa place centrale au cœur du village	32
--	----

ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER	33
--	----

Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	33
---	----

Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	33
--	----

### **OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE..... 35**

ACTION N°1 : RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET SON IMAGE	36
--	----

ACTION N°2 : DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT - RESTAURATION	36
---	----

Accentuer la diversité de l'offre d'hébergement	36
---	----

S'adapter aux nouveaux comportements de la clientèle	36
--	----

Développer l'offre de restauration	36
<b>ACTION N°3 : MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE</b>	<b>37</b>
Restructurer l'offre nordique	37
Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel	37
<b>ACTION N°4 : DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>38</b>
Créer des équipements et aménagements de qualité et partagés	38
Améliorer l'accessibilité, la lisibilité et le stationnement	38
<b>ACTION N° 5 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE</b>	<b>38</b>
<b>OBJECTIF 1.3   PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET</b>	<b>39</b>
<b>ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES*</b>	<b>39</b>
<b>ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC</b>	<b>39</b>
<b>OBJECTIF 2.1   PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTEE, REpondant AUX BESOINS DE TOUS ET RESPECTUEUSE DES SPECIFICITES COMMUNALES</b>	<b>41</b>
<b>ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant A TOUS</b>	<b>41</b>
<b>ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS TOUT EN RECENTRANT LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET EN CONSERVANT UN VILLAGE COMPACT</b>	<b>41</b>
<b>OBJECTIF 2.2   RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCEs ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL</b>	<b>43</b>
<b>ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE</b>	<b>44</b>
<b>ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCEs DE PROXIMITE</b>	<b>44</b>
<b>ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL</b>	<b>44</b>
Poursuivre l'amélioration des espaces publics afin de (re)créer des espaces identitaires, conviviaux et attractif, pour que la population se les réapproprie	44
Créer des lieux de culture et de vie sociale	44
<b>OBJECTIF 2.3   REPENSER LA PLACE DE L'AUTOMOBILE AU CENTRE BOURG</b>	<b>45</b>
<b>ACTION N°1 : CREER UN VERITABLE MAILLAGE DE CHEMINEMENTS DOUX</b>	<b>46</b>
<b>ACTION N°2 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL ET TOURISTIQUE AMBITIEUSE ET COHERENTE</b>	<b>46</b>
Résoudre les problèmes de stationnement résidentiel au cœur du village	46
Améliorer le stationnement touristique	46
<b>OBJECTIF 3.1   VALORISER LES PAYSAGES</b>	<b>47</b>
<b>ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION</b>	<b>48</b>
<b>ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS</b>	<b>48</b>
<b>OBJECTIF 3.2   PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>49</b>
<b>ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE</b>	<b>50</b>
<b>ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>50</b>
Maitriser la consommation d'espace	50
Préserver les autres ressources naturelles : eau et énergie	50
Prendre en compte les risques et les nuisances	51
<b>ACTION N°3 : VALORISER LA TOURBIERE DU CENTRE BOURG</b>	<b>51</b>



Communes de  
Bellecombe,  
Les Bouchoux,  
Les Molunes,  
Les Moussières

Projet de  
territoire





## UN PROJET PARTAGE, RAISONNE ET EQUILIBRE

Les orientations de développement, d'aménagement, d'urbanisme ont fait l'objet de réunions de travail, de débats, entre élus, représentants des forces vives, des 5 communes constituant le cœur du territoire des Hautes-Combes :

- Bellecombe
- La Pesse
- Les Bouchoux
- Les Moussières
- Les Molunes

Ces 5 communes se sont engagées de manière plus ou moins concomitante dans la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme : 4 communes engagées dans un groupement de commande (Les Moussières, Les Bouchoux, Bellecombe, Les Molunes) et la commune de la Pesse, participante aux groupes de travail sur l'avenir commun du territoire.

Elles ont une identité commune et appartiennent à un territoire très nettement identifié. Elles partagent des préoccupations sur l'évolution de ce territoire, sur la place de l'agriculture, du tourisme dans le panorama économique de demain, sur la tendance à la disparition des services, sur les risques sociaux, environnementaux et identitaire d'une résidentialisation du territoire, sur l'intégration du territoire des Hautes Combes dans la grande communauté de communes « Haut-Jura – Saint-Claude » .

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme du PADD des Bouchoux résultent de ce travail en commun.

Afin de faire vivre le territoire, le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants forment un objectif central : attirer et retenir les jeunes, les actifs, les cadres et les entrepreneurs mais également les seniors qui veulent rester ou revenir au pays, faciliter les brassages de populations et favoriser la mobilité, de façon générale : maintenir et consolider l'attractivité du territoire.

## LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Un maintien de la population avec une possibilité de croissance démographique sont nécessaires pour assurer la viabilité du territoire. La dispersion de l'habitat, la longueur des voiries, les services et les équipements coutent cher. « *Il semble difficile de conserver un si gros bateau avec un si petit équipage* ».

Toutefois, il ne faut pas chercher à attirer de la population à tout prix, au risque de créer des situations de précarisation : accès à l'emploi, coût de la vie supérieur à d'autres territoires (déplacement, chauffage...).

Dans les années à venir, l'augmentation des coûts de transports va sûrement amener les gens à habiter au plus près de leur lieu de travail. Sur le territoire, il ne doit donc pas avoir développement démographique sans développement économique (maintien des entreprises existantes et créations de nouvelles), et redéploiement des équipements (scolaires, médicaux,...).

L'objectif pour le territoire est d'assurer un développement démographique pour le faire vivre et non pour en faire des villages dortoirs.

L'hypothèse est fixée à une **augmentation démographique de 5 à 10% sur 15 ans**.

# ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET COMMUNAL

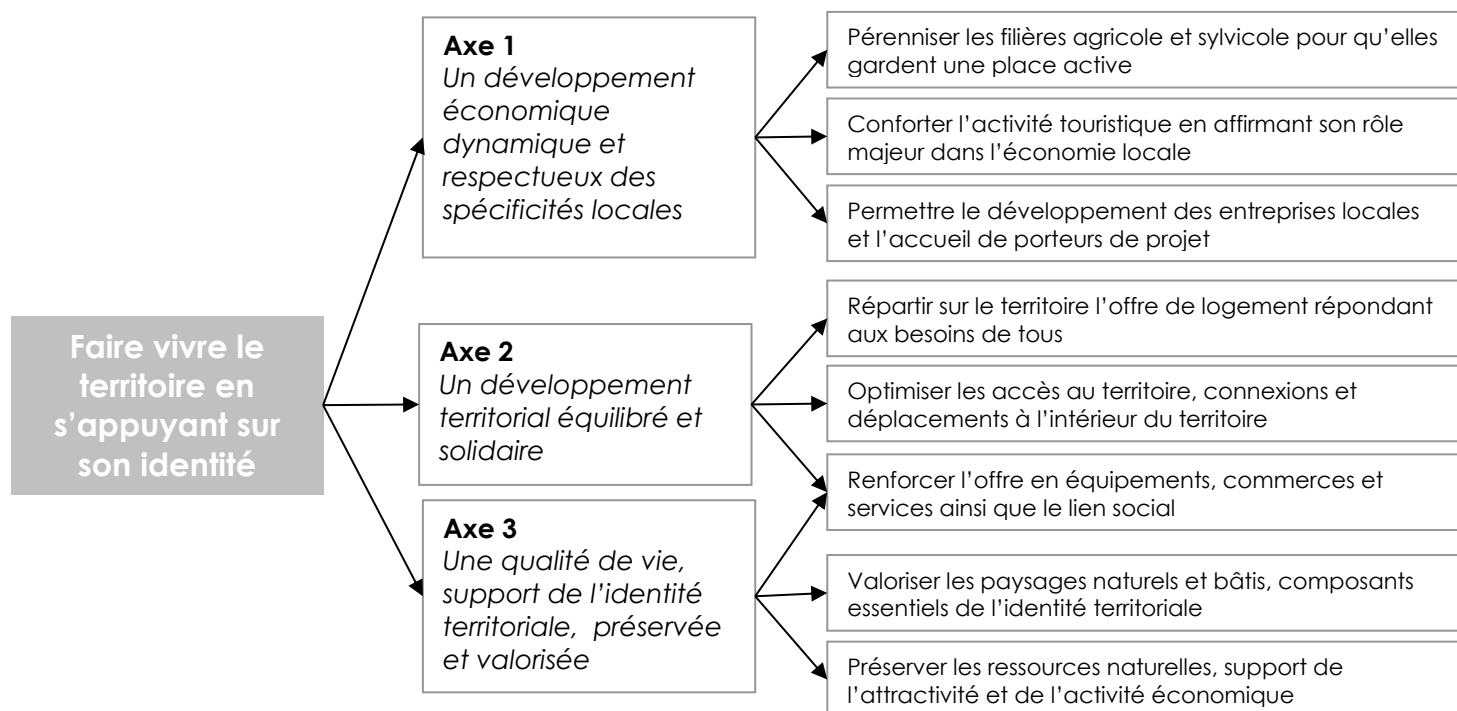
Le PADD est structuré en 2 parties :

- Le **projet de territoire** défini par les 5 communes
- La **déclinaison communale** du projet de territoire.

Le projet de territoire a pour objectif de répondre à une ambition forte définie par les élus : **faire vivre le territoire en s'appuyant sur son identité, conserver un territoire vivant et attractif.**

Le projet de territoire est structuré autour du développement durable : la stratégie de développement élaborée vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables aux activités.

Ainsi pour répondre à cette ambition de, le projet de territoire repose sur 3 axes stratégiques :



## Axe 1 : Un développement économique dynamique et respectueux des spécificités locales

Le territoire des Hautes Combes s'est toujours appuyé sur un développement économique endogène permettant d'offrir des emplois à la population locale. Cette économie est néanmoins en cours de mutation et l'enjeu est de s'y adapter.

D'autre part le territoire bénéficie d'atouts majeurs par sa situation à proximité de pôles urbains de diverses importances. A partir de ces atouts indéniables, en plus de consolider les filières locales, il s'agit d'ouvrir le territoire afin de diversifier et de consolider l'économie territoriale.

## Axe 2 : Un développement territorial équilibré et solidaire

Le territoire est multipolaire et rural. L'objectif est de renforcer l'équilibre entre les différents pôles qui le composent tout en affirmant la vocation différenciée de chacun, et d'assurer à tous les habitants des Hautes Combes les mêmes possibilités d'épanouissement et d'expression, dans le cadre d'une solidarité territoriale renforcée.

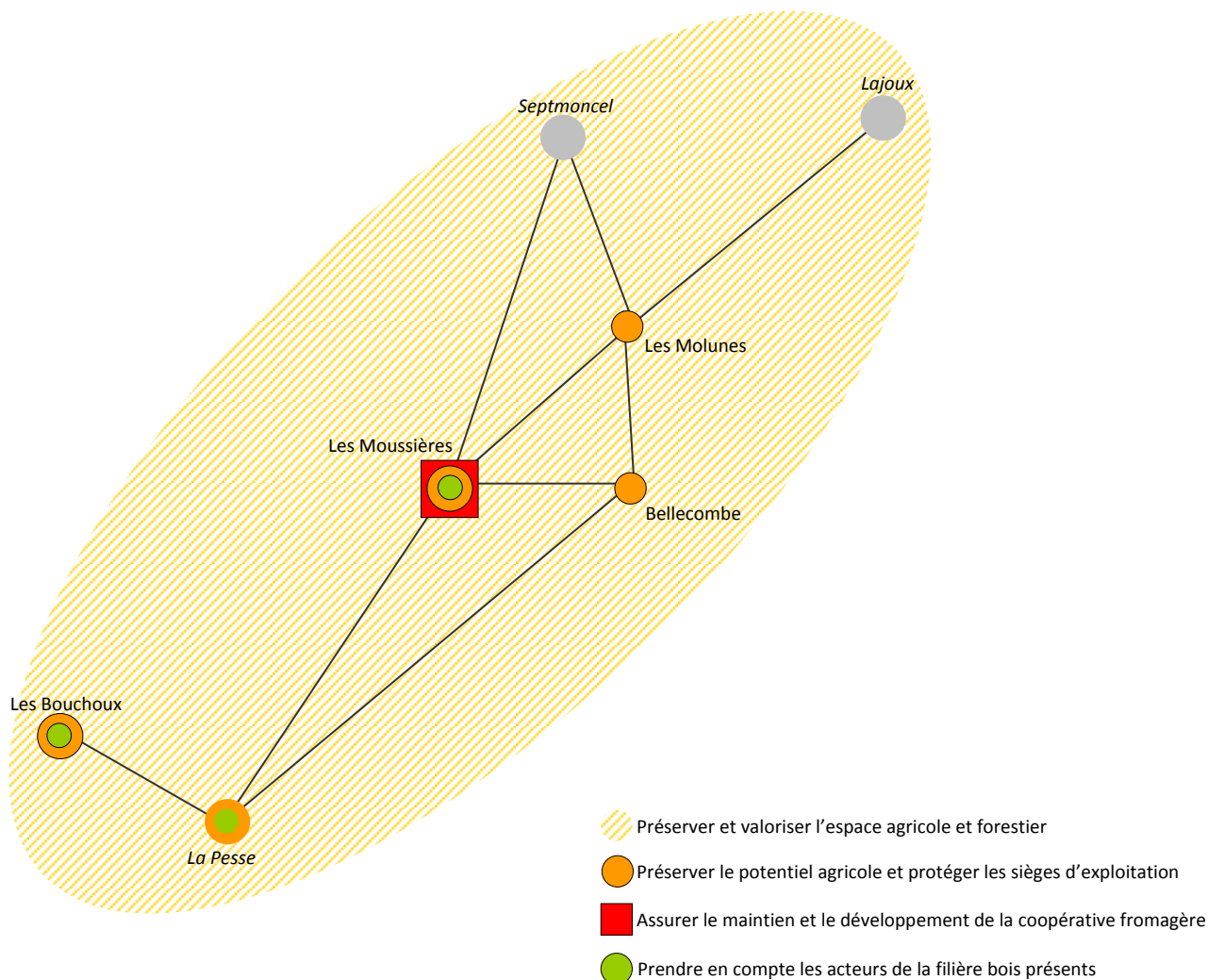
## Axe 3 : Une qualité de vie, support de l'identité territoriale, préservée et valorisée

Le territoire possède un cadre de vie de grande qualité qui est le support de son identité. Il doit ainsi être préservé, mais aussi et surtout valorisé pour être un des fondements de l'attractivité.

Le cadre de vie valorisé ne passe pas seulement par la préservation des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères, mais aussi par une offre de services et équipements satisfaisante et accessible à tous (axe 2).

# OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE

Conforter l'activité agricole et sylvicole



## **ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE**

### **Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement**

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité
- Trouver et développer des synergies entre les différentes formes d'agriculture et activités touristiques (vitrines, points de vente, circuits courts avec la restauration locale par exemple, ...)
- Assurer l'intégration de l'activité dans le paysage pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire
- Assurer le maintien et le développement de la coopérative des Moussières
- Permettre le changement de destination des anciennes fermes ne présentant plus d'intérêt agricole

### **Reconnaître et préserver le potentiel agricole**

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactants pour l'agriculture
- Limiter l'étalement linéaire de l'urbanisation et le mitage de l'espace

## **ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER**

### **Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions**

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts existantes ou programmées dans les projets
- Intégrer les besoins en termes de desserte et de place de dépôt dans les projets communaux

### **Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire**

- Permettre la modernisation et le développement des industries de transformation du bois en prenant en compte les entreprises de la filière bois existantes et leurs besoins
- Permettre l'installation d'entreprises de la filière au plus près de la ressource (exploitation et certaines premières transformations)
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité et leurs abords
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois et l'utilisation de l'énergie bois

## **OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE**

### **ACTION N°1 : IMAGE - RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET L'IMAGE QUE L'ON VEUT EN VEHICULER**

- Créer une synergie autour de l'activité touristique en associant l'ensemble des acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants, habitants,...)
- Faire changer les mentalités afin que le tourisme soit reconnu par tous comme une économie à part entière, générant des emplois et des revenus
- Promouvoir et renforcer la qualité, la convivialité et le lien social dans l'accueil : hébergement, services, équipements
- Faire évoluer l'offre d'activités
- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie
- Mettre en évidence la complémentarité avec les offres alentour : ski alpin aux Rousses, loisirs nautiques dans le pays des Lacs, tourisme culturel et industriel à Saint-Claude, Suisse, Pays de Gex,...

### **ACTION N°2 : HEBERGEMENT - DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ACCORD AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE**

- Attirer les initiatives privées en communiquant sur une image claire et partagée, correspondant aux réalités locales
- Maintenir une diversité dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible
- Développer l'offre « thématique » des hébergements, notamment en lien avec le développement de l'agritourisme
- Développer les chambres d'hôtes permettant l'établissement de relations entre le touriste, le territoire, sa culture et ses habitants
- Permettre le développement de structures hôtelières sous réserve de l'adéquation des projets avec l'identité du territoire
- Maitriser le développement des hébergements ne valorisant pas le territoire
- Relever le niveau global de qualité du parc par la création d'hébergements de qualité, où « qualité » est synonyme de : convivialité, art de vivre, partage, authenticité, ...
- Diversifier l'offre d'hébergements pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées



## **ACTION N°3 : OFFRE D'ACTIVITES - MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL**

### **Restructurer l'offre nordique**

- Renforcer l'attractivité des sites nordiques en évitant la multiplication des sites et en identifiant clairement des portes d'entrées et des points de départ avec services (marchands et non marchands : stationnement, vestiaires, douches, achat/location de matériel, possibilité de locaux)
- S'adapter à l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs de neige (raquette, luge, snowkite, patin à glace, parcours de découverte, sentiers thématiques, ...)
- Développer les offres alternatives pour pallier au manque de neige, en lien avec le développement des activités culturelles, artisanales et patrimoniales
- Décloisonner le secteur touristique en faisant en sorte qu'il garde une double vocation : de loisirs pour une population de proximité, et de tourisme pour une population extérieure, contribuant du même coup au maintien des populations locales
- Repenser la structure et le fonctionnement du domaine skiable : rechercher les itinéraires les mieux enneigés naturellement.

### **Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel**

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel pour la pratique des loisirs et des sports grâce à des aménagement fonctionnels, de qualité et bien entretenus, en dosant prudemment leur nombre pour ne pas "suréquiper" le territoire.
- Développer les itinéraires cyclotouristes
- Confirmer la notoriété de la GTJ en améliorant la qualité des itinéraires et des prestations à ses abords
- Créer des équipements ou des lieux spécifiquement dédiés à des animations et à l'accueil, autour des thèmes de la nature, des loisirs, de l'initiation à l'environnement, etc
- Développer les activités alternatives et complémentaires pour pallier aux aléas climatiques
- Soutenir la création et le développement d'itinéraires phares de découverte qui portent l'image du territoire et correspondent à son positionnement
- Recentrer certains sentiers sur les villages afin d'inciter les touristes à découvrir l'habitat, le patrimoine, les activités artisanales, les commerces...
- Développer l'agritourisme :
  - . faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...)
  - . créer des liens entre la filière tourisme et la filière agricole par la qualification d'une offre produit de niche répondant à l'attente d'une clientèle spécifique

## **ACTION N°4 : SERVICES ET EQUIPEMENTS - DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS AUX NOUVELLES EXIGENCES**

- Développer l'offre de services :
  - . petite enfance : crèche, halte-garderie, ALSH
  - . santé : maison de santé
  - . services bancaires
- Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité
- S'assurer de la polyvalence d'usage et de la réversibilité des équipements de loisir
- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous, en proposant des sites adaptés et de qualité
- Créer ou revaloriser des liaisons (piétonnes, cyclistes, ...) entre les pôles d'intérêt
- Adopter une signalétique commune et efficace pour rendre l'offre globale lisible
- Améliorer l'accessibilité des équipements et aménagements aux personnes à mobilité réduite

## **ACTION N° 5 : CADRE DE VIE - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes : fermes, patrimoine religieux, ...
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, commerces, ...
- Valoriser les spécificités des communes :
  - . mettre en valeur les entrées de villages
  - . créer ou revaloriser des espaces publics, lieux de vie et de rencontres

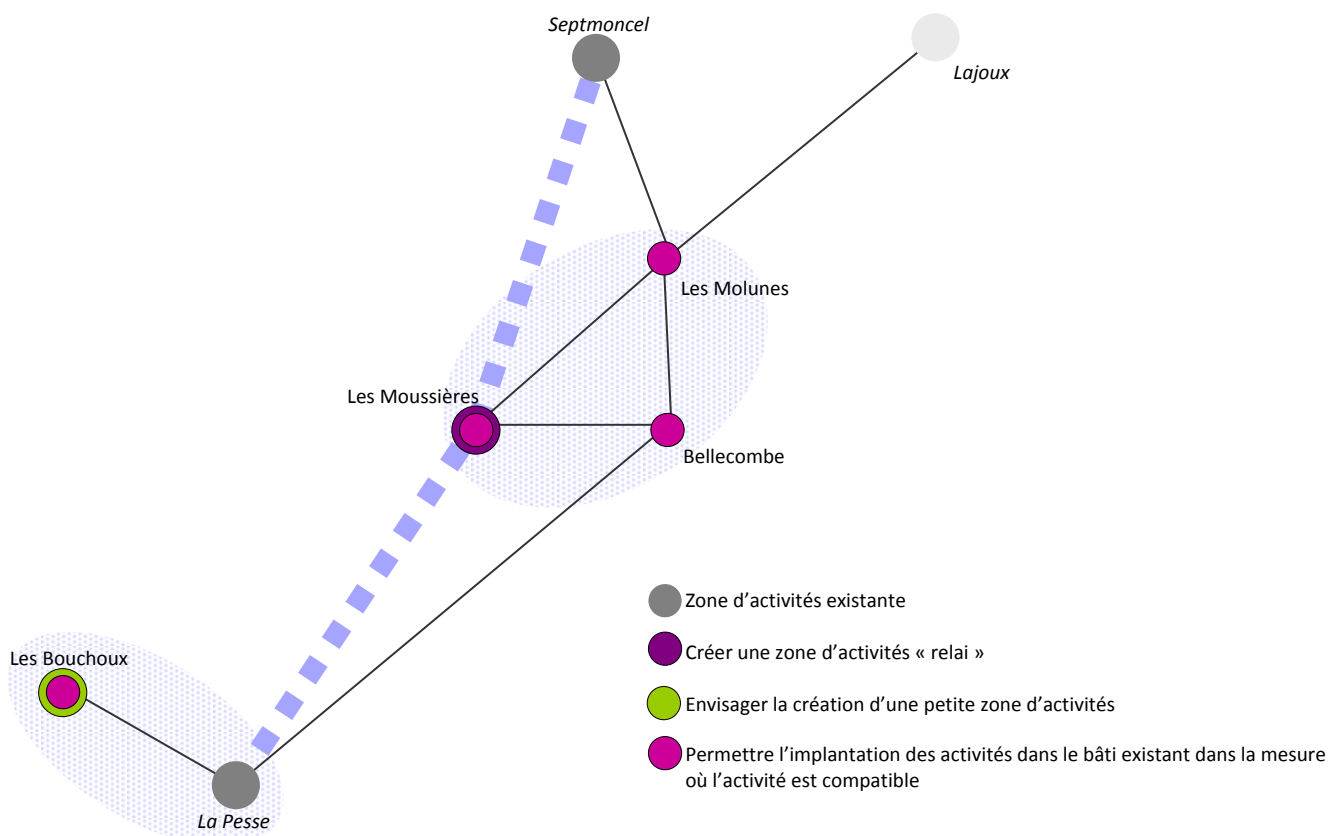


## OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

### ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel
- Créer une zone d'activité « relais » aux Moussières, entre celles de la Pesse et de Septmoncel, pour l'accueil d'entreprises incompatibles avec le voisinage des zones habitées
- Envisager la création d'une petite zone d'activités aux Bouchoux, le long de l'axe Saint-Claude – Bellegarde, au hameau de Desertin par exemple.

#### Maintenir et permettre le développement des entreprises locales



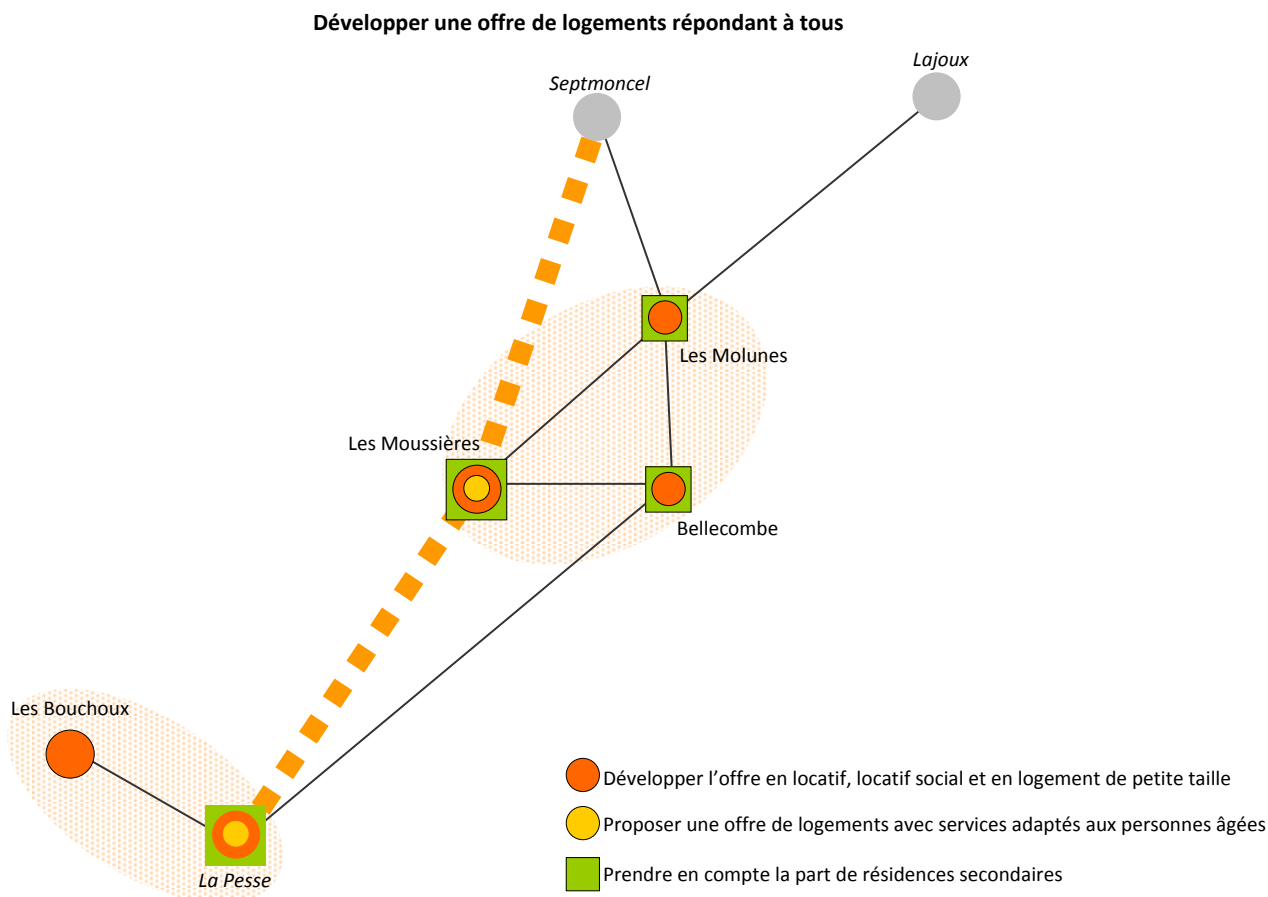
### ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains
- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Permettre l'implantation d'entreprises utilisant les NTIC



# OBJECTIF 2.1 | REPARTIR SUR LE TERRITOIRE UNE OFFRE EN LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS

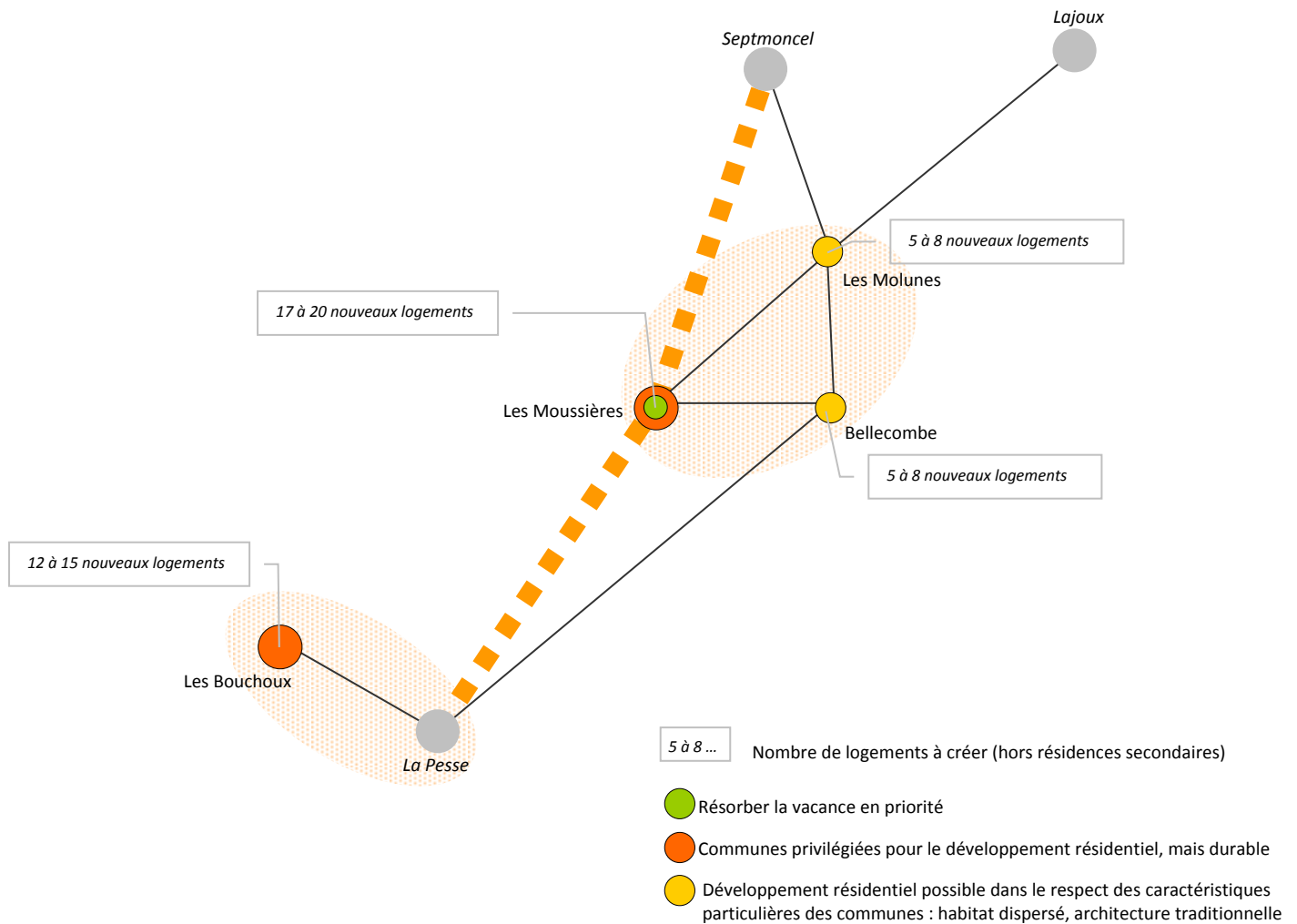
## ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS



- Créer 40 à 50 résidences principales supplémentaires d'ici 20 ans sur le territoire.
- Proposer des logements en accession sous diverses formes pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus : individuel, individuel groupé, collectif
- Développer l'offre en logement locatif et locatif social pour permettre une bonne rotation des ménages, un renouvellement régulier de la population, l'accueil de jeunes ménages et le maintien à domicile des personnes âgées
- Introduire dans l'offre de logements une diversité en termes de taille
- Proposer une offre en logements adaptés aux personnes âgées (maison intergénérationnelle, pavillons de plain-pied réservés dans les futures zones à urbaniser, petits logements en centre bourg, ...)
- Prendre en compte les résidences secondaires dans la quantification de l'offre en logement (30% à 50%).

## ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIERE RAISONNEE ET EQUILIBREE

Répartir l'offre de logement (résidences principales) de manière équilibrée

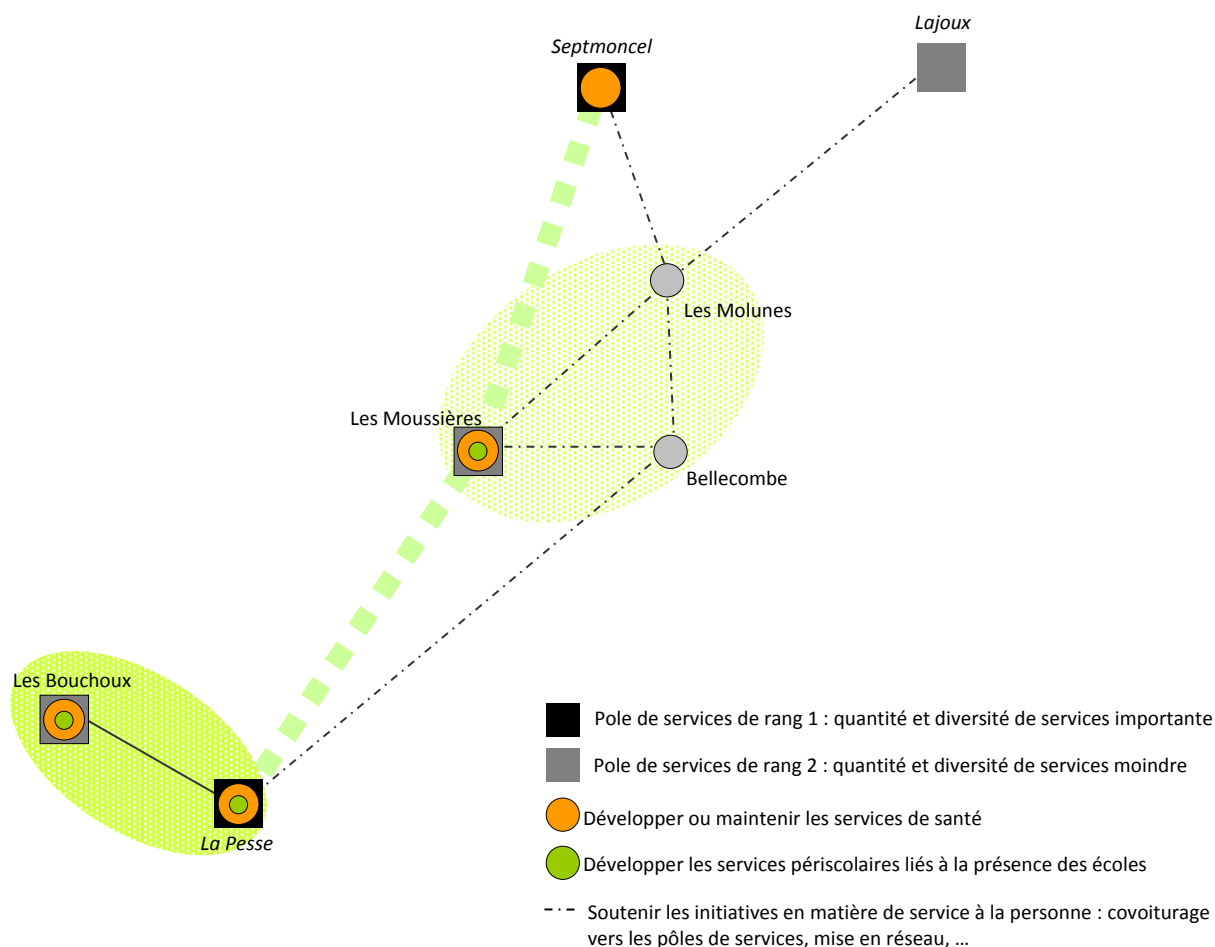


- Favoriser le renouvellement urbain afin de limiter le recours aux espaces agricoles et naturels, notamment en résorbant la vacance, en particulier dans le centre bourg des Moussières
- Privilégier les potentialités résiduelles des espaces bâtis pour densifier raisonnablement les zones urbanisées
- Optimiser la localisation de l'habitat dans un souci de limiter l'étalement urbain en s'appuyant sur les zones déjà urbanisées, dans le respect de la Loi Montagne
- Créer une urbanisation durable qui s'intègre au mieux aux spécificités des communes, qui ne gaspille pas l'espace et qui respecte les attentes des accédants

# OBJECTIF 2.2 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL

## ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE

Renforcer l'offre de services à la personne



- Identifier les besoins locaux en matière de service de santé, pour enrichir la réflexion à l'échelle intercommunale (proposition de localisation d'une antenne d'un service de santé intercommunal ou de permanences sur le territoire)
- Soutenir les initiatives en matière de services à la personne (covoiturage ou transport à la demande par exemple) et / ou s'appuyer sur le Cantou des Bouchoux (et plus globalement sur le réseau des Cantous, via le SMAHHJ) pour développer un service de transport pouvant rayonner sur tout le territoire. La mise en place d'un tel service doit être faite à une échelle intercommunale pour un fonctionnement optimal
- Maintenir les écoles dans un premier temps puis créer les équipements périscolaires nécessaires au maintien et à l'attrait de population
- Développer les services bancaires

## **ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCE DE PROXIMITÉ**

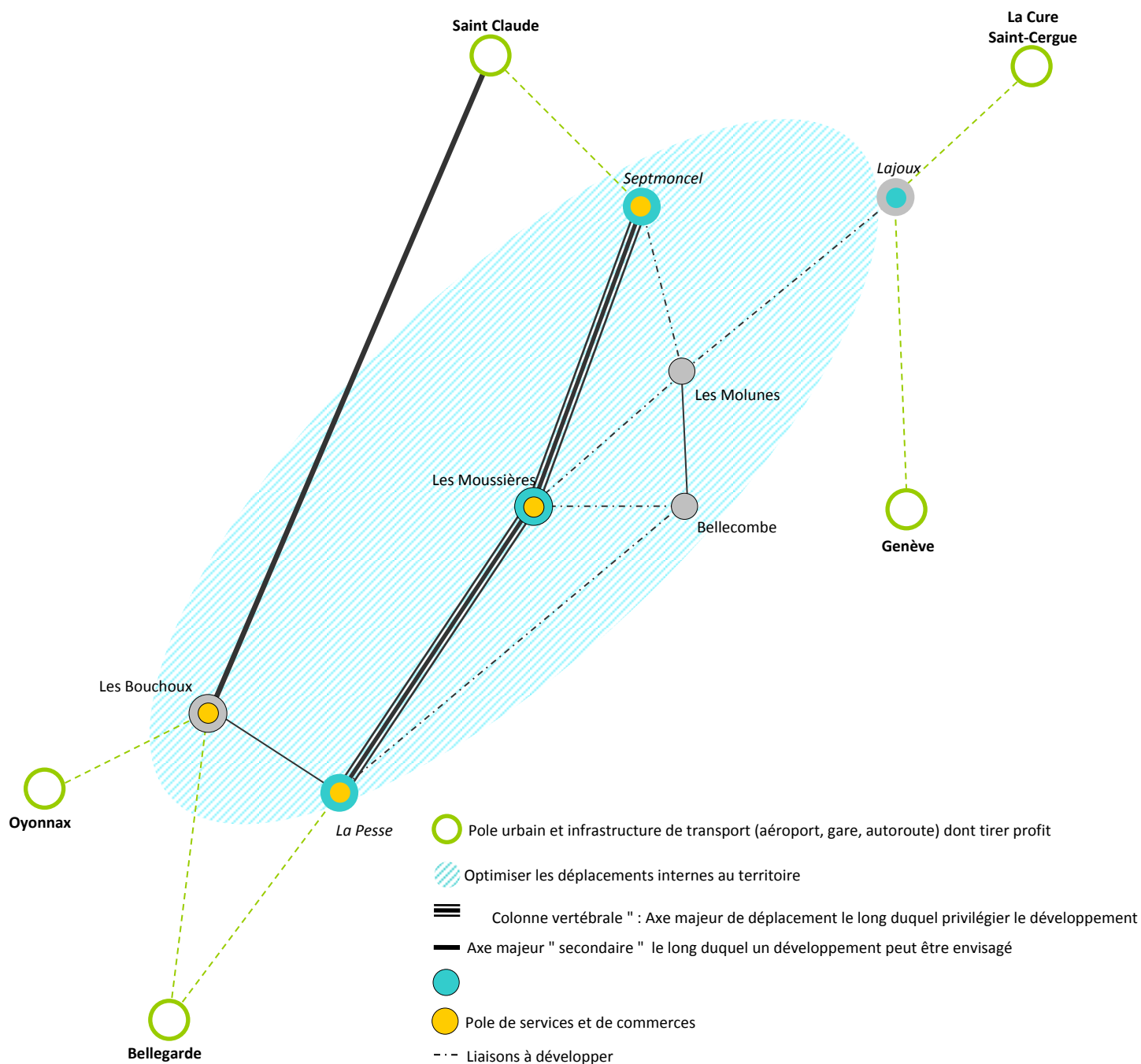
- Rendre accessible les commerces à tous : liaisons piétonnes, cyclistes,...
- Améliorer l'attractivité des pôles commerciaux en améliorant le fonctionnement de leurs abords : stationnement, traitement des espaces publics, ...

## **ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL**

- Développer les activités culturelles sur le territoire via les associations, en identifiant les potentialités des salles existantes et en les valorisant, pour créer des lieux de culture et de vie sociale (maison des associations, local, ...)
- Être force de proposition au sein de la communauté de communes pour la localisation d'une antenne de la future médiathèque de Saint-Claude sur le territoire
- Soutenir les initiatives individuelles et/ou événementielles (exemple aux Bouchoux ; exemple de la bibliothèque associative du relais des skieurs à La Pesse)
- Aménager des espaces sportifs et de loisirs au cœur des centres bourgs : terrain multisports, boulodrome, ...
- Améliorer les « places » de village afin de (re)créer des espaces identitaires, conviviaux et attractifs pour que la population se les réapproprie
- Créer des espaces de rencontre dans les communes où l'habitat dispersé prédomine, pour palier à l'absence de centre bourg et d'espaces centraux
- Prévoir dans les futures zones à urbaniser et autour des opérations, des espaces publics en tant que tels

# OBJECTIF 2.3 | OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE

Optimiser l'accès au territoire et les mobilités à l'intérieur de celui-ci



## **ACTION N°1 : ASSURER LES DEPLACEMENTS VERS ET A TRAVERS LE TERRITOIRE**

- Tirer profit de la proximité des pôles urbains et infrastructures
- Développer les liaisons entre les pôles ruraux et les pôles de services et encourager les alternatives pour réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements intercommunaux
- Développer les réseaux de NTIC
- Privilégier le développement le long de la "colonne vertébrale" Septmoncel - La Pesse, et dans une moindre mesure, sur l'axe Saint-Claude - Bellegarde

## **ACTION N°2 : ASSURER L'EFFICACITE DES DEPLACEMENTS INTRA-VILLAGES**

- Renforcer les réseaux de cheminements piétons et cyclistes entre les pôles de proximité et le reste des quartiers et des communes
- Prendre en compte les thématiques des déplacements dans les opérations d'aménagement : mode doux, stationnement, accessibilité, ...
- Assurer l'accessibilité PMR aux équipements, services et commerces
- Résoudre les problèmes de stationnement dans les centres bourgs et les lieux touristiques



## **OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE**

### **ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION**

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes
- Valoriser les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : tourbières et zones humides, pelouses sèches, ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords, dans le respect de ses caractéristiques (interventions sur le bâti : extensions, ouvertures, débords de toit, annexes, matériaux... ; fournils et greniers forts ; garages en bord de route)

### **ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES BATIS**

- Assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle des nouvelles constructions : habitations, équipements, mais aussi bâtiments d'activités et exploitations agricoles
- Préserver les silhouettes urbaines pour améliorer la lisibilité des villages
- Maintenir les points de vue remarquables sur les villages
- Valoriser les entrées de village par un traitement qualitatif : insertion paysagère et architecturale des bâtiments d'activités ou des exploitations agricoles, maintien des points de vue intéressants, intégration des zones d'urbanisation récente, ...
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques : fromageries, mairies, écoles, coopératives, ...
- Valoriser les éléments de patrimoine : églises, bornes, fontaines, ...
- Assurer un traitement qualitatif des espaces publics



## OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes et la richesse de la biodiversité qui s'y inscrit
- Protéger les zones humides et les tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité
- Préserver les espaces « calcaires » : falaises, corniches, éboulis et pelouses, abritant une faune et une flore spécifique remarquable
- Prendre en compte le périmètre Natura 2000 et éviter toute incidence significative sur celui-ci
- Prendre en compte la biodiversité ordinaire : haies, murets, vergers, coupures vertes au cœur des villages, ...
- Préserver les continuités écologiques, notamment les « réseaux » de zone humide

### ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

#### Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie

- Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles et domestiques.
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Maîtriser la consommation d'espace, en limitant l'étalement urbain et le mitage de l'espace et en « densifiant » raisonnablement.
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation futures.
- Réduire les déplacements pour réduire l'émission de GES (voir axes 1 et 2)
- Donner à la filière bois les moyens de se structurer (voir axe 1) pour développer le recours au bois énergie
- Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque

#### Prendre en compte les risques

- Eviter toute urbanisation des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval

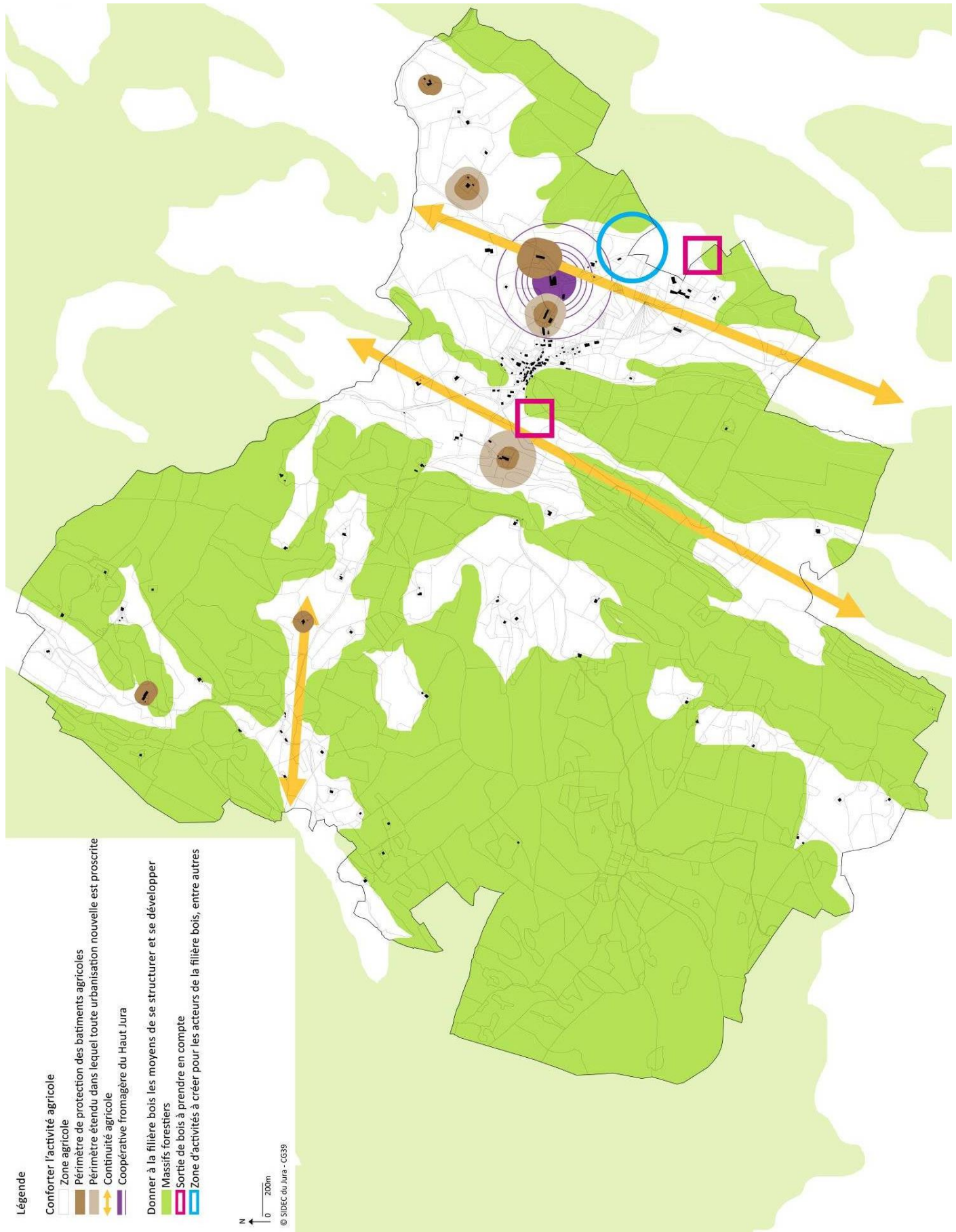


Communes des  
Les Moussières

# Déclinaison communale du projet de territoire



# OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE



## ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE

### Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

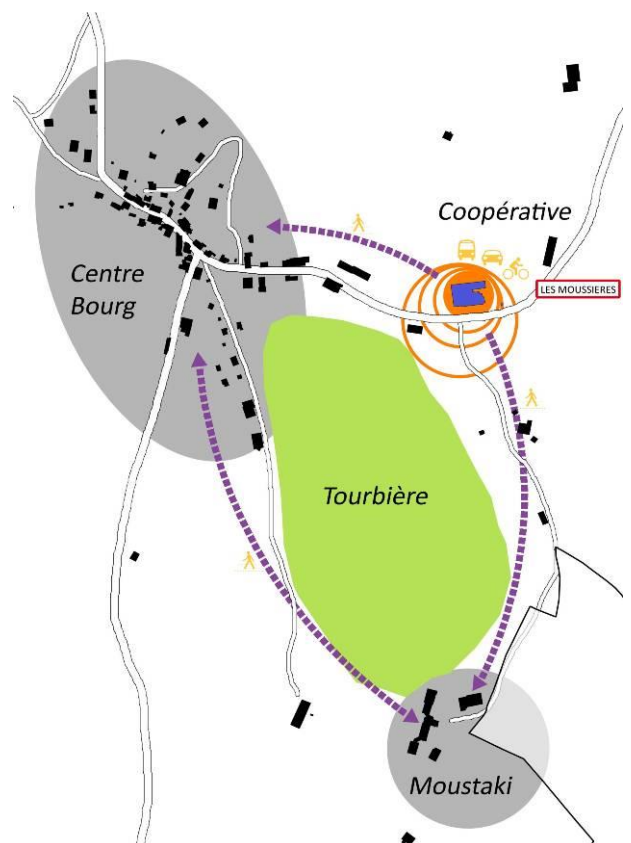
- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles.
- Prendre en compte les circulations agricoles (bétails et engins), notamment dans la localisation des projets, surtout autour du village, où se concentrent la majorité des exploitations agricoles.
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité vers des activités complémentaires (tourisme, vente directe...)
- Trouver et développer des synergies entre les différentes formes d'agriculture et activités touristiques (vitrines, points de vente, circuits courts avec la restauration locale par exemple, ...). Même si cet objectif dépasse légèrement la vocation du PLU, il peut être rempli par le développement de la coopérative fromagère (*voir partie suivante*).
- Assurer l'intégration de l'activité agricole dans le paysage (bâtiments et abords) pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire, d'autant plus que la plupart des activités agricoles de la commune se situe en entrée de village.

### Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactant pour l'agriculture.
- Maitriser la consommation d'espace et l'étalement urbain.

### Assurer le maintien et le développement de la coopérative fromagère du Haut-Jura (Maison des fromages) en reconnaissant sa place centrale au cœur du village

- Permettre l'extension de la vocation de la coopérative, vers des activités de restauration par exemple.
- Permettre l'extension des bâtiments : possibilité de construire un bâtiment en face, permettant dans le même temps de structurer l'entrée de village.
- Créer des cheminements piétons continus et sécurisés entre les trois pôles du village : le centre bourg, le centre Moustaki et la coopérative.
- Améliorer le fonctionnement à ses abords, notamment en termes de stationnement (voitures / bus / vélos).
- Améliorer la lisibilité du site depuis l'entrée est :
  - déplacer le panneau d'entrée d'agglomération est avant la fromagerie pour réintégrer le site au sein du village (le panneau d'entrée d'agglomération est actuellement situé après la fromagerie...);
  - prévoir des travaux de voirie permettant de « casser » le virage, pour améliorer la lisibilité et la sécurité.





## **ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER**

### **Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions**

---

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts et d'exploitation existantes ou programmées dans la localisation des zones à urbaniser, pour ne pas bloquer les sorties de bois en périphérie des massifs forestiers.
- Intégrer les besoins en termes de desserte et de place de dépôt dans le projet :
  - au Goulet
  - à la Combe d'Enfer

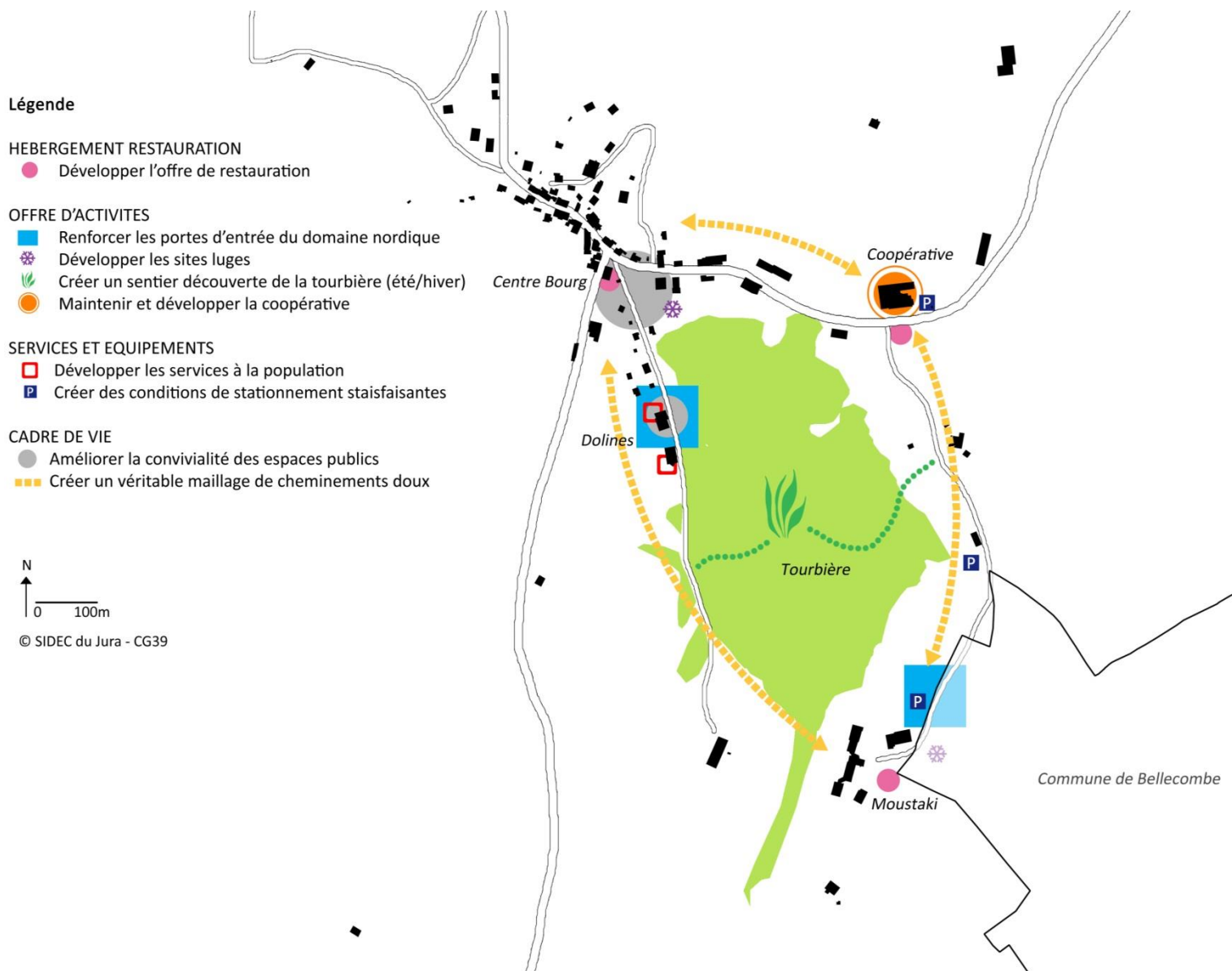
### **Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire**

---

- Comme pour l'activité agricole, assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité et leurs abords.
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois (dans les secteurs les plus appropriés, sans compromettre les qualités de l'architecture traditionnelle) et l'utilisation de l'énergie bois.



# OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE



## **ACTION N°1 : RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET SON IMAGE**

- Créer une synergie autour de l'activité touristique en associant l'ensemble des acteurs, notamment ceux du monde agricole : même si cet objectif dépasse légèrement la vocation du PLU, il peut être rempli par le développement de la coopérative fromagère (*voir partie précédente*).
- Faire évoluer l'offre d'activités.
- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis.
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire.
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie.

## **ACTION N°2 : DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT - RESTAURATION**

### **Accentuer la diversité de l'offre d'hébergement**

- Maintenir une **diversité** dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible, pour pouvoir ■ Attirer les initiatives privées en communiquant sur une image claire et partagée, correspondant aux réalités locales. L'objectif n'est pas de se fermer à d'éventuels projets, mais que les projets montés sur la commune soit le plus possible respectueux de son identité. Ainsi les structures hôtelières ou autres pourront se développer (pour pallier au manque actuel), sous réserve de l'adéquation du projet avec l'identité du territoire.
- Développer l'offre « thématique » des hébergements, notamment en lien avec le développement de l'agritourisme (gîtes à la ferme).
- Développer les chambres d'hôtes permettant l'établissement de relations entre le touriste, le territoire, sa culture et ses habitants.
- Maitriser le développement des hébergements ne valorisant pas le territoire : « concentration » de mobile-home, camping-car, etc...

### **S'adapter aux nouveaux comportements de la clientèle**

- Relever le niveau global de qualité du parc par la création d'hébergements de qualité, où « qualité » est synonyme de : convivialité, art de vivre, partage, authenticité, ... La qualité de l'hébergement va bien évidemment de pair avec la qualité du cadre de vie, d'où l'intérêt de travailler en parallèle à l'amélioration continue du cadre de vie de la commune (et plus largement du territoire) : paysages urbains et naturels, espaces publics, équipements et services, etc.
- Diversifier l'offre d'hébergements pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées.

### **Développer l'offre de restauration**

- Dans une optique d'extension de la coopérative, un espace de restauration pourra être créé :
  - palliant au manque de restaurant dans la commune ;
  - complétant les fonctions de la coopérative.
- Maintenir l'ancien Café situé sur la place central (fermé fin décembre 2011), pour permettre sa reprise, sa modernisation, voire son extension. *Voir Objectif 2.2*
- Au télésiège du Moustaki, agrandir le bâtiment d'accueil existant pour y implanter un service de restauration rapide (bar, crêperie).

## ACTION N°3 : MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE

### Restructurer l'offre nordique

- Renforcer l'attractivité des sites nordiques en évitant la multiplication des sites et en identifiant clairement des portes d'entrées et des points de départ avec services (marchands et non marchands : stationnement, vestiaires, douches, achat/location de matériel, possibilité de locaux).  
2 portes d'entrée sont définies sur les Moussières, ainsi que les améliorations à apporter :
  - Les Dolines :
    - Profiter de la présence de la salle hors-sac et des sanitaires pour développer cette porte d'entrée du domaine nordique,
    - Dans la perspective de la relocalisation de l'agence postale (actuellement vers la caserne) dans le bâtiment des Dolines, déplacer dans le même temps le Point Information à cet emplacement.
  - Le Télési :
    - Agrandir le bâtiment d'accueil existant pour y implanter un service de restauration rapide (bar, crêperie),
    - Réaménager les sanitaires.
- S'adapter à l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs de neige :
  - Développer les sites multi-activités :
    - Etendre la zone multi-activité à proximité du Télési,
    - Créer une petite zone luge à l'arrière de l'épicerie, totalement sécurisée et centrale, à destination des plus petits et aménager une zone de patin à glace au centre bourg, à proximité de la place centrale, permettant la pratique d'une activité hivernale lors des hivers froids mais sans neige.
  - Créer un sentier thématique-découverte à travers / autour de la tourbière. L'itinéraire et le balisage seront identiques été comme hiver, pour permettre la découverte de cette zone en toutes saisons et indépendamment des conditions climatiques.
- Repenser la structure et le fonctionnement du domaine skiable : rechercher les itinéraires les mieux enneigés naturellement.
- Développer les offres alternatives pour pallier au manque de neige, en lien avec le développement des activités culturelles, artisanales et patrimoniales. **Voir partie suivante.**

### Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel, en dosant prudemment les aménagements pour ne pas "suréquiper" :
  - Créer un sentier thématique-découverte à travers / autour de la tourbière, dans le respect du site.
  - Aménager les principaux points de vue de la commune :
    - La Mura : banc, « table d'orientation » et explication du site sonore,
    - Le Crêt Joli : banc et panneau explicatif.
  - Poursuivre l'aménagement du site des Fournets : banc, stèle du souvenir, ...
- Recentrer certains sentiers sur les villages afin d'inciter les touristes à découvrir l'habitat, le patrimoine, les activités artisanales, les commerces... : l'aménagement du sentier de la tourbière aura notamment cet objectif, en permettant de relier les 3 pôles de la commune (Moustaki, Coopérative, Centre Bourg).
- Développer l'agri-tourisme :
  - Faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...),
  - Créer des liens entre la filière tourisme et la filière agricole par le maintien et le développement de la coopérative fromagère des Moussières. **Voir Objectif 1.1**

## **ACTION N°4 : DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS**

### **Créer des équipements et aménagements de qualité et partagés**

*Voir axe 2 – Objectif 2.2 Renforcer l'offre en équipements, commerces et services, ainsi que le lien social*

- Développer l'offre de services dans le domaine de la petite enfance, de la santé, des services bancaires.
- Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité : boulangerie, café, restaurant, épicerie.
- S'assurer de la polyvalence d'usage et de la réversibilité des équipements de loisir

### **Améliorer l'accessibilité, la lisibilité et le stationnement**

*Voir axe 2 – Objectif 2.3 Optimiser les accès au territoire, connexions et déplacements à l'intérieur de celui-ci*

- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous en proposant des sites adaptés et de qualité.
- Créer ou revaloriser des liaisons douces entre les pôles d'intérêt de la commune : Centre Bourg, Dolines, Moustaki et Coopérative.

## **ACTION N° 5 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE**

*Voir Axe 3*

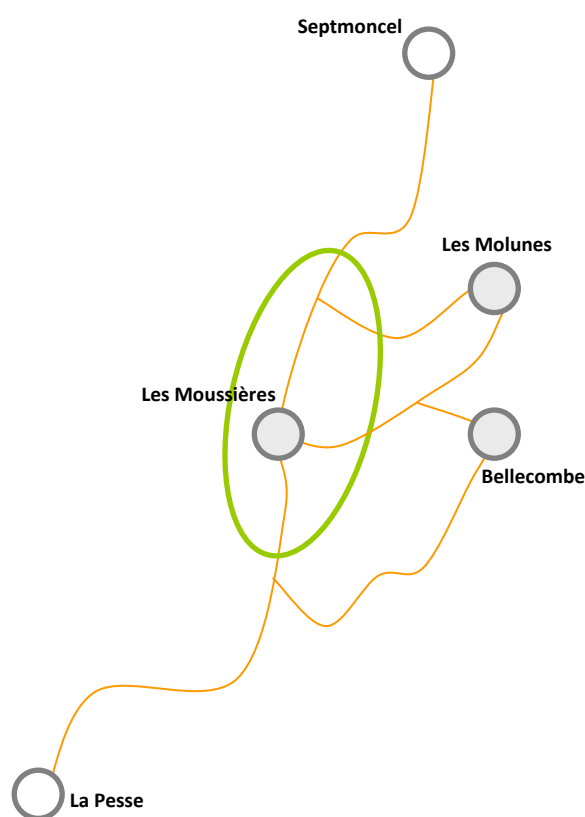
- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts.
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions.
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes : fermes, patrimoine religieux, ...
- Poursuivre l'aménagement des espaces publics, lieux de vie et de rencontres.
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, ...

## OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

### ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES\*

- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant et futur, moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel
- Prendre compte les activités existantes et leurs permettre d'évoluer : activité bois, etc.
- Poursuivre les réflexions pour la création d'une zone d'activités « relai » entre celles de la Pesse et de Septmoncel, pour l'accueil d'entreprises incompatibles avec le voisinage des zones habitées, bénéficiant aux communes des Moussières, Les Molunes et Bellecombe.

*\*Il ne s'agit pas d'exclure des entreprises qui viendraient de l'extérieur du territoire des Hautes Combes, mais de ne pas entrer dans un principe de concurrence de territoires.*



### ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains.  
L'accès au haut débit est un enjeu fort pour l'attractivité résidentielle du territoire, l'accès au très haut débit peut quant à lui être un atout très important pour attirer des entreprises pouvant s'affranchir des contraintes du territoire (accessibilité...).
- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
La commune est attachée à l'accès pour tous à ces technologies qui permettent dans une certaine mesure de compenser les handicaps d'un territoire montagnard.





## OBJECTIF 2.1 | PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTEE, REpondant AUX BESOINS DE TOUS ET RESPECTUEUSE DES SPECIFICITES COMMUNALES

### ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant A TOUS

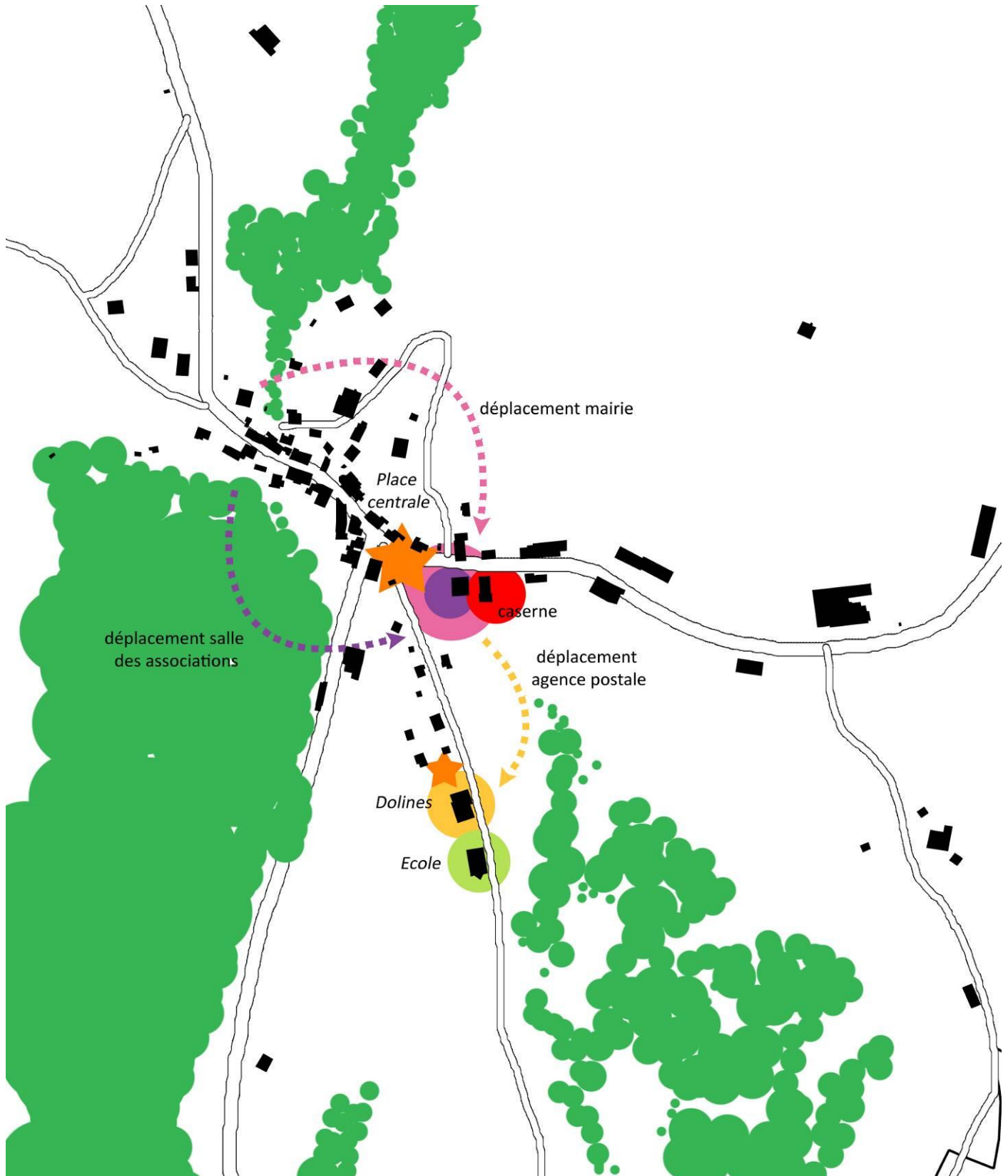
- Maintenir la diversité de l'offre en logements, pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus, permettant une bonne rotation des ménages, un renouvellement régulier de la population et l'accueil de jeunes ménages, :
  - sous diverses formes : individuel, individuel groupé, collectif,
  - de tailles variées,
  - aux statuts d'occupation divers, permettant des parcours résidentiels complets : locatif, locatif social, accession. Actuellement le parc de logements se compose de 32% de locatif, l'objectif des élus est de maintenir, au minima, cette part de locatif.
- Proposer une offre en logements adaptés aux personnes âgées pour permettre leur maintien à domicile le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions :
  - maison intergénérationnelle,
  - pavillons de plains pieds dans les zones à urbaniser,
  - petites logements réhabilités dans les immeubles du centre bourg.
- Prendre en compte les résidences secondaires dans la quantification de l'offre en logement : 35% de résidences secondaires dans le parc de logements à l'échéance du PLU.

### ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS TOUT EN RECENTRANT LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET EN CONSERVANT UN VILLAGE COMPACT

- Créer 20 à 30 nouveaux logements sur les Moussières, toutes occupations confondues.
- Favoriser le **renouvellement urbain**.  
Prendre en compte le potentiel en logements vacants susceptibles d'être réintroduit sur le marché à l'échéance du PLU.
- Privilégier les **potentialités résiduelles des espaces bâtis** du centre bourg, afin de :
  - limiter au maximum la consommation d'espace ;
  - préserver l'agriculture ;
  - protéger les zones à fort intérêt environnemental bordant le centre bourg (tourbière)
- Dégager une **capacité foncière** suffisante pour la construction neuve :
  - en continuité des zones urbaines ;
  - en évitant toute urbanisation linéaire pour conserver un village compact.
- La modération de la consommation d'espace se traduit par :
  - l'augmentation significative des densités bâties (a densité moyenne observée entre 2000 et 2015 est de 7,8 logements/ha. L'objectif est d'urbaniser à l'avenir avec une densité de 10 logements/ha minimum),
  - la diminution de plus de moitié des surfaces à urbaniser (5ha était classées en zones à urbaniser dans le POS, 1,9ha seulement dans le PLU).



# OBJECTIF 2.2 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL



## **ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE**

- Proposer une localisation pour une antenne d'un service de santé intercommunal ou de permanences sur la commune : dans ancien bâtiment de la poste ou dans le futur bâtiment de la mairie par exemple.
- Créer les équipements périscolaires nécessaires au maintien et à l'attrait de population, en lien avec l'école, donc aux Dolines. Cet équipement périscolaire (crèche, garderie ou au mieux CLSH) pourrait de profiter aux résidents comme aux touristes.
- Développer les services bancaires. L'absence de services bancaires (distributeur de billets) est une difficulté dans un environnement très touristique. Les élus attendent une amélioration de ce service.
- Améliorer le fonctionnement des services publics :
  - Déplacer l'agence postale intercommunale (et le Point Information Touristique) vers les Dolines : l'accès y est plus aisé pour les PMR et bénéficie de la proximité de l'école (synergie entre les équipements).
  - Déplacer la mairie vers un lieu plus central, plus lisible, et surtout plus accessible :
    - soit à la place de la Poste (qui migrera vers Dolines),
    - soit dans un nouveau bâtiment à créer aux abords la place centrale.
  - Permettre l'extension de la caserne des pompiers.

## **ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCES DE PROXIMITE**

- Rendre accessible les commerces à tous, notamment par la création de cheminements piétons sécurisés et l'amélioration du stationnement à leurs abords (*voir objectif 2.3*).
- Maintenir le Café situé sur la place central (fermé fin décembre 2011), pour permettre sa reprise, sa modernisation, voire son extension. Cet objectif peut être atteint à travers l'amélioration du cadre de vie au centre bourg : poursuite de l'aménagement de la place, optimisation du stationnement, relocalisation des services, liaisons piétonnes entre les différents pôles...

## **ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL**

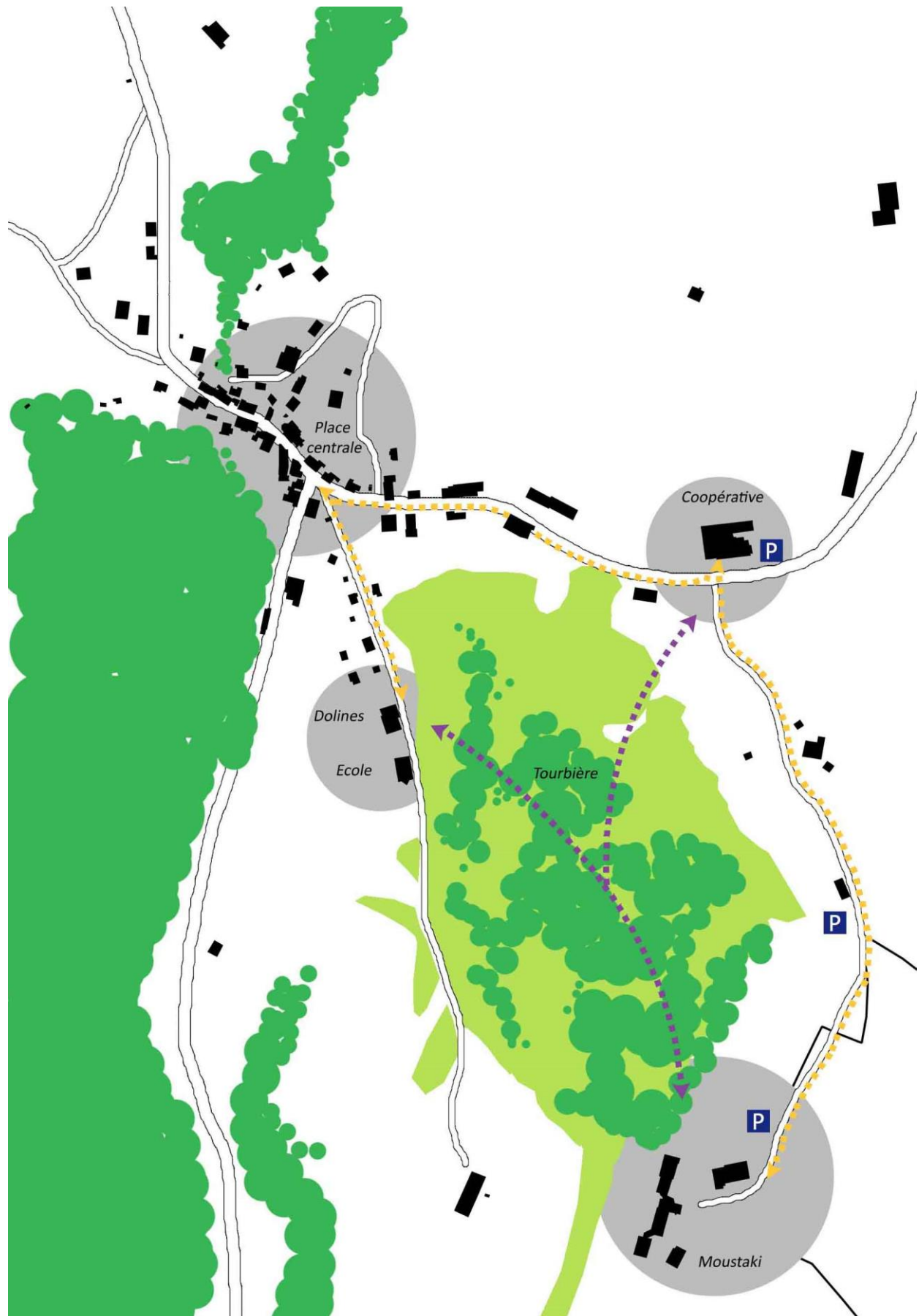
### **Poursuivre l'amélioration des espaces publics afin de (re)créer des espaces identitaires, conviviaux et attractif, pour que la population se les réapproprie**

- Poursuivre la valorisation de la place centrale, en veillant à son appropriation par tous (locaux et touristes) :
  - Aménager un espace barbecue ;
  - Créer des équipements légers à vocation sportive et de loisir: par exemple un boudrome, une aire de patin à glace, une zone luge pour les plus petits à l'arrière de l'épicerie, ...
- Rendre les abords des Dolines plus conviviaux : aujourd'hui ils sont traités en stationnement uniquement. Dans la perspective d'étendre la vocation de l'espace des Dolines (porte d'entrée du domaine nordique, agence postale, départ du sentier de la tourbière, ...), un espace public de rencontre pourra être créé : espace vert arboré / espace de rencontre, en limite avec la zone d'habitat au nord.
- Prévoir des espaces publics en tant que tels dans les futures zones à urbaniser.

### **Créer des lieux de culture et de vie sociale**

- Envisager la création d'une nouvelle salle des associations en lien avec la relocalisation de la mairie (salle des associations actuellement dans le bâtiment de la Cure) complémentaire à celle des Dolines.
- Proposer une localisation pour une éventuelle antenne de la médiathèque de Saint-Claude : dans la salle des Dolines ou au café sur la place.

## OBJECTIF 2.3 | REPENSER LA PLACE DE L'AUTOMOBILE AU CENTRE BOURG



## **ACTION N°1 : CREER UN VERITABLE MAILLAGE DE CHEMINEMENTS DOUX**

- Relier de manière efficace les pôles d'intérêt de la commune : Centre Bourg, Dolines, Moustaki, Coopérative :
  - Par l'aménagement des abords des voies existantes, pour créer des cheminements sécurisés ;
  - Et / Ou par l'aménagement d'un cheminement en site propre à travers la tourbière.
- Prendre en compte les cheminements doux dans les zones d'urbanisation futures, pour les relier au centre bourg.

## **ACTION N°2 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL ET TOURISTIQUE AMBITIEUSE ET COHERENTE**

### **Résoudre les problèmes de stationnement résidentiel au cœur du village**

---

- Prendre en compte la problématique du stationnement dans les zones d'urbanisation future, par exemple par la création de places de stationnement mutualisées.

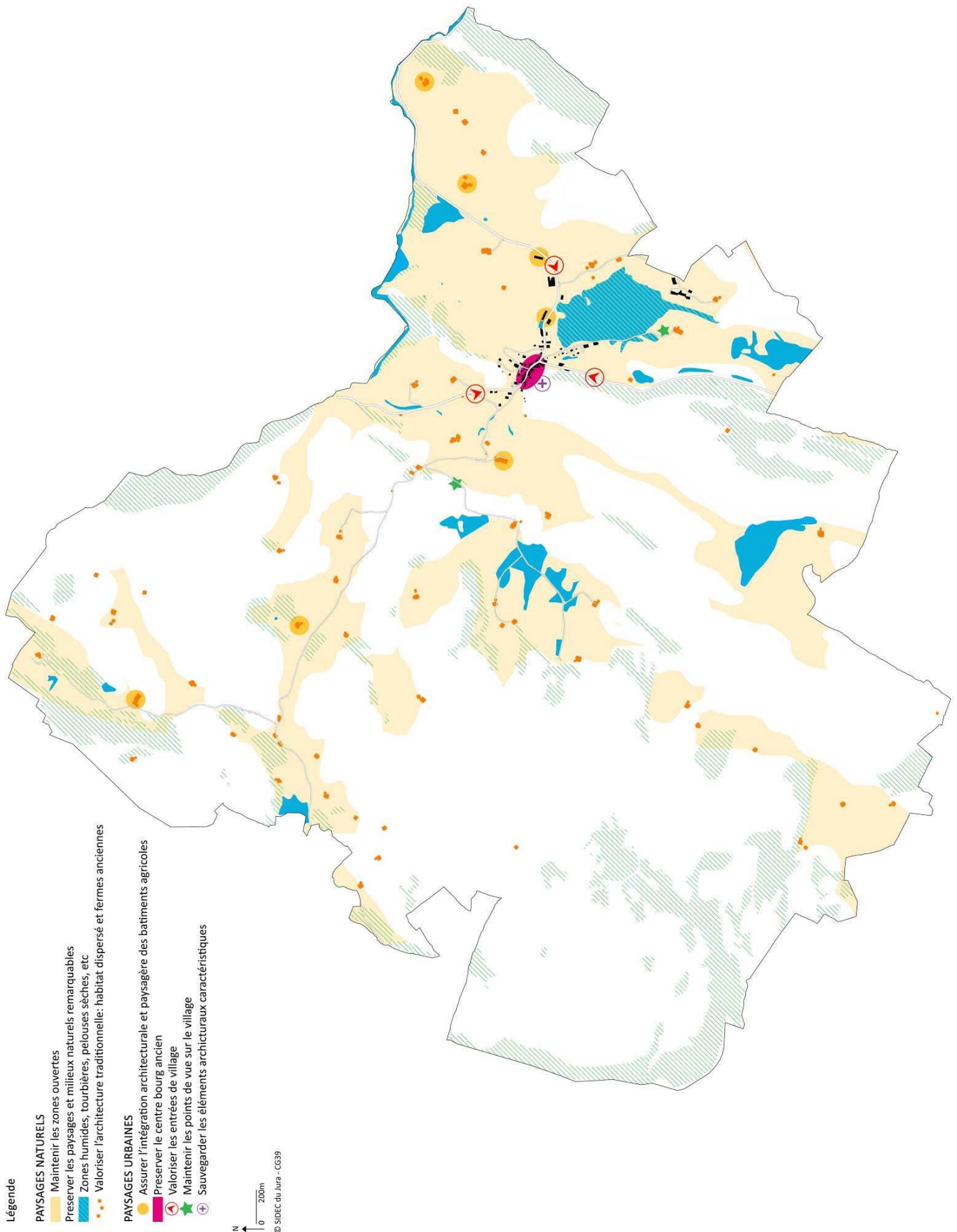
### **Améliorer le stationnement touristique**

---

- Créer une zone d'accueil pour les camping-cars, à proximité du teleski :
  - avec équipements associées : tables, borne de vidange à déplacer depuis la station d'épuration ;
  - intégrée au paysage et à l'environnement, pour assurer la qualité du cadre de vie des usagers et ne pas dénaturer cette zone.
- Officialiser et améliorer les conditions de stationnement/départ des mushers au niveau de la station d'épuration.
- Améliorer le stationnement aux abords de la coopérative :
  - Créer/déplacer le stationnement cycliste devant l'entrée du magasin (actuellement seulement à l'entrée de la galerie de visite) ;
  - Aménager un espace dédié au stationnement des bus ;
  - Optimiser le stationnement des véhicules pour plus de lisibilité et afin d'optimiser l'espace.



# OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES



## **ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION**

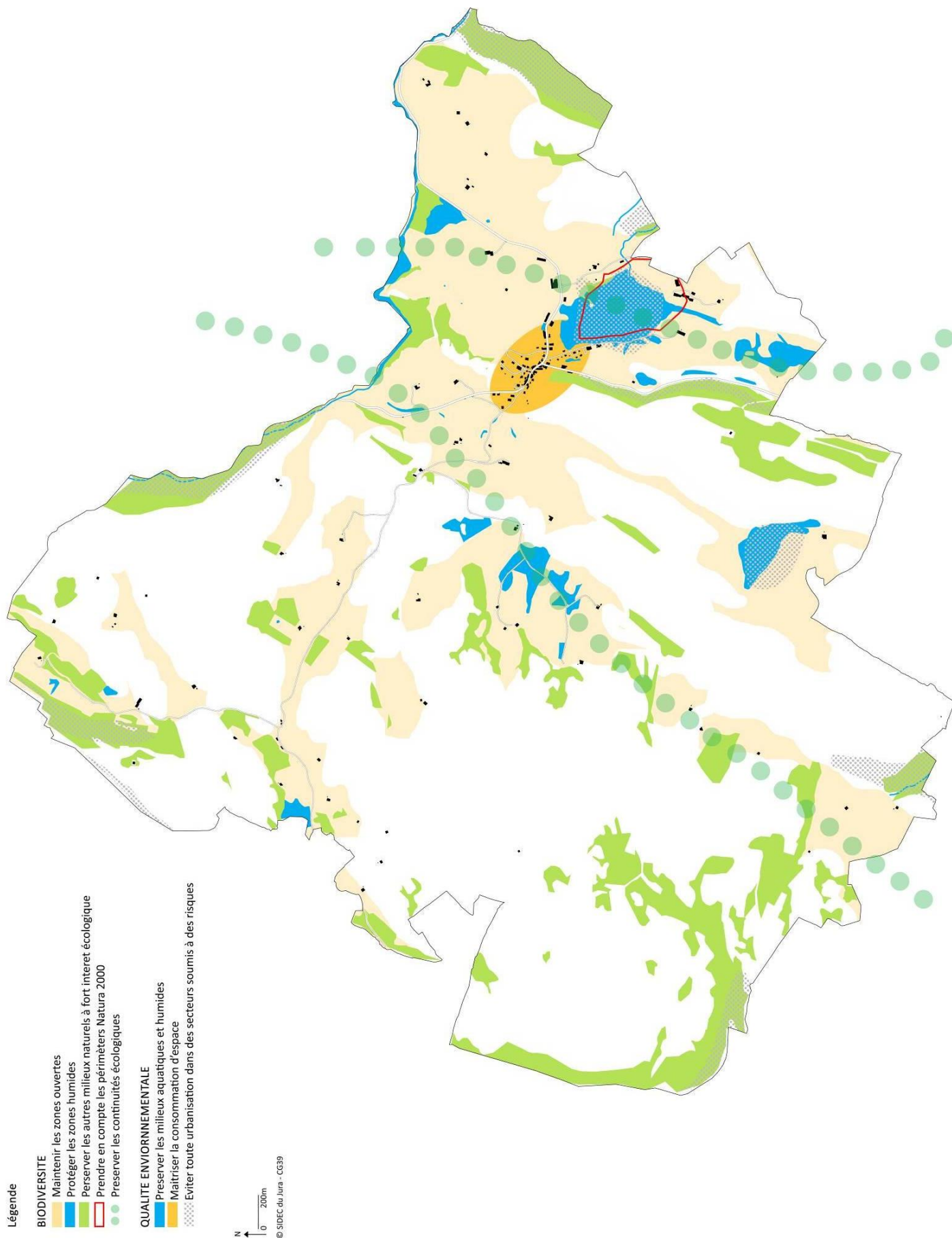
- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe. *Voir Axe 1*
- Préserver les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : tourbières et zones humides, pelouses sèches, ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé.
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant, dans le respect de ses caractéristiques :
  - le changement de destination des anciennes fermes ayant un intérêt architectural ou patrimonial
  - l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords : extensions, ouvertures, annexes, ...

## **ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS**

- Assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle :
  - des nouvelles constructions (reprendre les caractéristiques de l'architecture traditionnelles pour les immeubles collectifs par exemple) ;
  - des extensions urbaines futures ;
  - des exploitations agricoles et de leurs abords ;
  - des bâtiments d'activités et leurs abords.
- Préserver les caractéristiques architecturales et urbaines du centre bourg ancien.
- Maintenir les points de vue sur le village.
- Valoriser les entrées de village par un traitement qualitatif, notamment par :
  - l'intégration des exploitations agricoles ;
  - l'intégration des extensions urbaines récentes : traiter en espace vert l'arrière de la zone des Dolines pour réduire l'impact visuel de l'équipement depuis la RD depuis la Pesse.
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques du centre bourg : mairie-école, cure, église, ...
- Poursuivre le traitement qualitatif des espaces publics.



# OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES



## **ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE**

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe et la richesse de la biodiversité qui va avec. **Voir Axe 1**
- Protéger les zones humides et tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité.
- Préserver les autres espaces naturels à fort intérêt environnemental.
- Prendre en compte le périmètre Natura 2000 de la tourbière situé au centre bourg et les périmètres Natura 2000 des communes voisines, en évitant toute incidence significative sur ceux-ci
- Préserver les continuités écologiques, notamment les « réseaux » de zones humides.

## **ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE**

### **Maitriser la consommation d'espace**

---

- Limiter l'étalement urbain, en inscrivant le développement urbain en continuité de l'existant : définir des limites pour contenir l'urbanisation et ainsi assurer la composition de zones urbaines cohérentes, tout en permettant de « donner de l'épaisseur » aux zones urbaines en rompant l'urbanisation linéaire.
- Développer des formes d'habitat moins consommatrices d'espace que le « tout individuel pur » :
  - « Densifier » l'urbanisation  
Jusqu'alors la taille moyenne du parcellaire des constructions neuves était de plus de 1000m<sup>2</sup> environ. Dans une optique de limitation de la consommation d'espace, une réduction de la taille moyenne du parcellaire est nécessaire : l'objectif est de 750m<sup>2</sup> à 1000m<sup>2</sup> en moyenne.
  - Promouvoir et/ou engager des programmes d'habitat individuel en bande et de logements intermédiaires et favoriser une diversité dans les formes bâties.
  - Réfléchir à l'organisation des voiries, du parcellaire, et à l'implantation du bâti sur le parcellaire afin de :
    - réduire la taille des parcelles
    - limiter les vis-à-vis
    - mieux exploiter l'ensoleillement naturel
    - supprimer les espaces perdus dans la parcelle (espaces résiduels inutilisables autour de la construction).

### **Préserver les autres ressources naturelles : eau et énergie**

---

- Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles et domestiques.
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation future.
- Réduire les déplacements pour réduire l'émission de GES (**voir Axes 1 et 2**)
- Développer le recours au bois énergie par la structuration de la filière bois. **Voir Axe 1**
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois (dans les secteurs les plus appropriés, sans compromettre les qualités de l'architecture traditionnelle) et l'utilisation de l'énergie bois.
- Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque

## Prendre en compte les risques et les nuisances

---

- Eviter toute urbanisation des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain.
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval.
- Permettre la délocalisation des activités économiques source de nuisances sonores actuellement présentes au centre bourg vers une zone d'activités plus éloignée des zones d'habitat.

### **ACTION N°3 : VALORISER LA TOURBIERE DU CENTRE BOURG**

Actuellement la tourbière est considérée, malgré son intérêt écologique certain, comme une contrainte au sein du centre bourg.

L'objectif des élus est de faire de ce site un véritable atout pour la commune, support de l'identité communale et facteur d'attractivité.

L'objectif est donc, en plus de sa préservation, de la valoriser pour la replacer au cœur du village, par :

- L'amélioration des cheminements piétons à ses abords ;
- La création de plusieurs points d'entrée « appel » : depuis le centre bourg / les Dolines, le Moustaki, la coopérative ;
- La mise en place d'un cheminement piéton à l'intérieur (été/hiver), respectueux de l'environnement, permettant de relier les différents pôles de la commune (Centre Bourg, Moustaki / Téléski, coopérative) ;
- La création d'un sentier découverte/d'interprétation, sur tout ou partie du cheminement piéton créé, pour :
  - faire découvrir les richesses du site, non seulement écologiques, mais aussi patrimoniales et historiques (exploitation de la tourbe) ;
  - sensibiliser à sa protection et à la protection des zones humides en général.